

COMMUNIQUE DE PRESSE

La coopération entre l'ONEE et la KfW renforcée par un prêt de 42 MEuros pour la réalisation d'un Programme structurant d'Alimentation en Eau Potable au niveau du Bassin de Tensift : Chichaoua, Amizmiz et Imintanout

Il a été procédé, le lundi 23 Décembre 2013, à la signature d'une convention de financement, d'un montant de 42 millions d'euros, entre Monsieur Ali FASSI FIHRI, Directeur Général de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable et Monsieur Thorsten WAIBEL Représentant la KfW.

Ce concours de la KfW est destiné à financer un programme structurant d'Alimentation en Eau Potable de Chichaoua, Amizmiz, Imintanout, par le biais de la mobilisation des eaux de surface à partir du barrage de Taskourt, au bénéfice d'une population de 278 000 personnes. Cet important programme permettra de satisfaire la demande en eau potable au niveau des localités concernées à l'horizon 2030.

Ce programme consiste en la réalisation à partir du barrage de Taskourt d'une conduite d'eau brute, d'une station de traitement d'une capacité d'eau traitée de 300l/s, d'une conduite d'eau traitée entre la station et les villes de Chichaoua, d'Amizmiz et d'Imintanout, des réservoirs semi enterrés d'une capacité totale de 5.500 m³, des stations de pompage, des Etudes et travaux d'Amélioration du rendement.

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la coopération Maroco- Allemande dans le domaine de l'eau qui a pour objectif le développement d'une gestion intégrée des ressources en eau et l'approvisionnement durable des populations en eau potable et rentre dans le cadre des efforts entrepris par l'ONEE pour augmenter la capacité de production afin de couvrir l'évolution des besoins et sécuriser l'approvisionnement en Eau Potable.

La collaboration entre l'ONEE et la KfW remonte à 1981, et ce avec des concours totalisant 657 Millions euros, soit l'équivalent de 7 Milliards DH, qui ont permis la réalisation d'importants projets aussi bien dans le domaine d'Alimentation en Eau Potable dans milieu urbain et Rural qu'en matière de développement de l'activité Assainissement liquide.